

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY LE BRIGNON -
INDRE ET LOIRE - SÉANCE DU 26 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 19 mars, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Dominique COINTRE, Maire.

| | |
|----------------------------------|---|
| <u>ETAIENT PRESENTS</u> : 9 | COINTRE Dominique, VERNEAU Bernard, GAILLARD Valérie, CITRAS Michèle, DEMOUCHE Frédéric, LEFEBVRE Guy, MAURICE Viviane, MILLET Francette, MOREAU Josiane |
| <u>ETAIT ABSENTE</u> excusée : 1 | CHARPENTIER Nathalie |

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h00.

Il procède, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur DEMOUCHE Frédéric est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des Taux 2018
- Vote des comptes de gestions et comptes administratifs 2017 – *budgets COM et ASST*
- Affectations des résultats
- Vote des subventions 2018 *BUDGET COM*
- Vote des budgets primitifs 2018 – *budgets COM et ASST*
- Réhabilitation école – demande de FDSR
- Location F3 Logement poste
- Etat des décisions
- Questions Diverses

Adoption du PV de la séance du 21 décembre 2017

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 21 décembre 2017. Aucun élu n'ayant de modification à apporter, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 2018-03/1 portant sur le vote des taux 2018

**NOMENCLATURE
7.2**

Monsieur le Maire rappelle les taux des trois taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2017, à savoir :
 - *TAXE D'HABITATION* 13.55 %
 - *TAXE FONCIERE BÂTIES* 20.68 %
 - *TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES
NON BÂTIES* 39.28 %

**DELIBERATION n° 2018-03/2 portant sur l'approbation du compte
de gestion 2017 Budget Communal**

NOMENCLATURE
7.1

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2017 du budget communal est présenté par Monsieur le Maire et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES 261 638.26 €

DEPENSES 185 558.02 €

soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement

- EXCEDENT 342 123.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES 98 535.72 €

DEPENSES 122 608.54 €

dont restes à réaliser – DEPENSES 120 000.00 €

dont restes à réaliser – RECETTES 33 479.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2017
du Budget Communal**

**DELIBERATION n° 2018-03/3 portant sur le vote du compte
administratif 2017 - Budget Communal**

NOMENCLATURE
7.1

Monsieur VERNEAU Bernard, 1^{er} adjoint, est élu président de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES 261 638.26 €

DEPENSES 185 558.02 €

soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement

- EXCEDENT 342 123.43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES 98 535.72 €

DEPENSES 122 608.54 €

dont restes à réaliser – DEPENSES 120 000.00 €

dont restes à réaliser – RECETTES 33 479.00 €

Monsieur Dominique COINTRE, Maire, se retire de la salle de réunions, et Monsieur VERNEAU invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif 2017 du BUDGET COMMUNAL est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION n° 2018-03/4 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 - Budget Communal

NOMENCLATURE
7.1

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COINTRE, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, ce jour,

Constatant que le compte administratif présente, après reprise de l'exercice antérieur :

- **un excédent cumulé de fonctionnement de 429 827.39 €**
- **un déficit cumulé d'investissement de 1 182.96 €**

En cas de déficit de la section de fonctionnement : pas d'affectation

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement (soit à la hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au

virement prévu, soit à la hauteur du virement prévu si celui-ci est supérieur

au déficit) soit **87 703.96 €**

Solde disponible

Affectation complémentaire au 1068

Affectation en cas d'excédent reporté de fonctionnement (002) : **342 123.43 €**

DELIBERATION n° 2018-03/5 portant sur le vote des subventions aux associations pour l'année 2018

NOMENCLATURE
7.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-décide de fixer comme suit le montant des différentes subventions pour l'année 2018

| DESIGNATION | MONTANT 2018 |
|--|-------------------|
| - Country Life | 180.00 € |
| - A.F.N. de Neuilly le Brignon | 180.00 € |
| - BTP CFA | 100.00 € |
| - Association de pêche « la Truite de l'Aigronne » | 100.00 € |
| - Association Paul Métadier d'Indre et Loire | 70.00 € |
| - Club de l'Amitié du 3 ^{ème} Age | 180.00 € |
| - Comité Départemental HANDISPORT | 55.00 € |
| - Comité des fêtes de Neuilly le Brignon | 180.00 € |
| - Le Souvenir Français | 100.00 € |
| - Pompiers d'Abilly | 200.00 € |
| - Association « Fête du Monde Rural » - Neuilly le Brignon | 180.00 € |
| TOTAL 2018 | 1 525.00 € |

**DELIBERATION n° 2018-03/6 portant sur le vote du budget
primitif 2018 - Budget Communal**

NOMENCLATURE 7.1

Monsieur le Maire présente en premier lieu les projets d'investissement ; il détaille les devis pour les travaux suivants :

- **Luminaires Salle Polyvalente et Bureau** : Le Conseil Municipal souhaite avoir plus de renseignements sur le type de luminaire (modèle et photos) mais valide le projet.
- **Chauffage Salle polyvalente** : le Conseil Municipal valide le devis de BERTUCELLI
- **Porte Préau école** : Le Conseil Municipal valide le devis de CCT
- **Passerelle terrain de loisirs** : le Conseil Municipal élimine le bois au sol pour des raisons de risques de chute. Il souhaite redemander un devis avec peinture époxi grise sur la passerelle et valide le projet.
- **Cour d'école** : Le Conseil Municipal émet la possibilité de profiter de la réfection de la cour pour installer un système pour les eaux pluviales et valide le projet.
- **Terrain de boules** : le Conseil Municipal valide le devis de SUD TOURAINE ESPACES VERTS pour la réfection du terrain de boules.

Le budget primitif 2018 du BUDGET COMMUNAL qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------------|--------------|
| RECETTES | 536 455.43 € |
| DEPENSES | 536 455.43 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|----------------|--------------|
| RECETTES | 364 366.41 € |
| DEPENSES | 364 366.41 € |

Le budget primitif 2018 du BUDGET COMMUNAL approuvé à l'unanimité

**DELIBERATION n° 2018-03/7 portant sur l'approbation du
compte de gestion 2017 Budget Annexe ASSAINISSEMENT**

**NOMENCLATURE
7.1**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Le compte de gestion 2017 du budget Annexe Assainissement est présenté par Monsieur le Maire et s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------------|-------------|
| RECETTES | 43 267.02 € |
| DEPENSES | 30 035.65 € |

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement

| | |
|----------------|-------------|
| EXCEDENT | 29 408.15 € |
|----------------|-------------|

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|----------------|-------------|
| RECETTES | 25 064.00 € |
| DEPENSES | 27 816.94 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2017**
du budget annexe ASSAINISSEMENT

| | |
|--|-----------------------------|
| DELIBERATION n° 2018-03/8 portant sur le vote du compte administratif 2017 Budget Annexe Assainissement | NOMENCLATURE 7.1 |
|--|-----------------------------|

Monsieur VERNEAU Bernard, 1^{er} adjoint, est élu président de séance.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du Budget annexe ASSAINISSEMENT qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES43 267.02 €

DEPENSES 30 035.65 €

Soit considérant les résultats de clôture de l'exercice et le financement pour la section d'investissement

EXCEDENT 29 408.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES 25 064.00 €

DEPENSES 27 816.94 €

Monsieur Dominique COINTRE, Maire, se retire de la salle de réunions, et Monsieur VERNEAU invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif 2017 du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT est approuvé à l'unanimité.

| | |
|--|-----------------------------|
| DELIBERATION n° 2018-03/9 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 Budget Annexe ASSAINISSEMENT | NOMENCLATURE 7.1 |
|--|-----------------------------|

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COINTRE, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016, ce jour,

Considérant

Constatant que le compte administratif présente, après reprise de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de **36 633.72 €**

- un déficit cumulé d'investissement de **8 852.00 €**

En cas de déficit de la section de fonctionnement : pas d'affectation

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section

d'investissement (soit à la hauteur du déficit si celui-ci est supérieur au virement prévu, soit à la hauteur du virement prévu si celui-ci est supérieur au déficit

..... **11 604.94 €**

Affectation au 1068 : 11 604.94 €

Affectation en cas d'excédent reporté

de fonctionnement (002) 29 408.15 €

| |
|--|
| DELIBERATION n° 2018-03/10 portant sur le vote du budget primitif 2018 Budget Annexe ASSAINISSEMENT |
|--|

| |
|----------------------------|
| NOMENCLATURE 7.1 |
|----------------------------|

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES 66 804.15 €

DEPENSES 66 804.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES 48 123.94 €

DEPENSES 48 123.94 €

Le budget primitif 2018 du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT approuvé à l'unanimité

Le Maire rappelle la délibération n° 2018-03/6 concernant les travaux d'investissement,

| |
|--|
| DELIBERATION n° 2018-03/11 portant sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rural 2018 pour des travaux au terrain de loisirs |
|--|

| |
|----------------------------|
| NOMENCLATURE 7.5 |
|----------------------------|

notamment ceux de la passerelle pour le terrain de loisirs.

Il informe de la possibilité de bénéficier du Fonds Départemental de Solidarité Rural 2018 (Conseil Départemental). Le montant de l'enveloppe socle est de 5 562 €.

Il s'agit désormais d'approuver le projet, son plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FDSR 2018

Estimatif :

Fabrication et pose d'une passerelle 8 458.00 € H.T

Maçonnerie : 3 655.70 € H.T

TOTAL : 12 113.70 € H.T. = 14 536.44 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de solliciter, au titre du FDSR 2018, une subvention totale dans le cadre de l'enveloppe socle et AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental**
- **APPROUVE le projet de travaux pour la passerelle ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessus,**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**
- **DIT que la dépense est prévue au BP 2018**

| | |
|---|-----------------------------|
| DELIBERATION n° 2018-03/12 portant sur les travaux du logement F3 1^{er} étage rue de l'épeautre | NOMENCLATURE 3.3 |
|---|-----------------------------|

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement F3 1^{er} étage rue de l'Épeautre a subi un dégât des eaux, engendrant des dégâts dans la salle des associations actuelle et dans l'Agence Postale. L'assurance a été contactée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier notamment en ce qui concerne les assurances.**

| | |
|---|-----------------------------|
| DELIBERATION n° 2018-03/13 portant sur compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations | NOMENCLATURE 5.2 |
|---|-----------------------------|

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-09/4 du Conseil Municipal de Neuilly-le-Brignon en date du 11/09/2014,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,
Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

- 1- **Décision 2018-1 en date 21 mars 2018 : Signature d'un devis de CUSSAY MOTOCLTURE pour l'achat balayeuse pour un montant de 13 695.61 € H.T.**
- 2- **Décision 2018-2 en date du 21 mars 2018 : Signature d'un devis de CUSSAY MOTOCLTURE pour l'achat d'une débroussailleuse pour un montant de 578.33 € H.T.**
- 3- **Décision 2018-3 en date du 21 mars 2018 : Signature d'un devis de BOISSEAU JARDINAGE pour l'achat d'un désherbeur mécanique pour un montant de 2 990.00 € H.T.**
- 4- **Décision 2018-4 en date du 21 mars 2018 : Signature d'un devis d'EQUIP JARDIN VAL DE LOIRE pour l'achat d'un désherbeur thermique pour un montant de 2 290.00 € H.T.**
- 5- **Décision 2018-5 en date du 21 mars 2018 : Signature d'un devis de NADIA SIGNALISATION pour l'achat d'un panneau « LA CHAUVRIE » et « n° 3 » pour le logement de la rue du Maréchal Ferrant un montant de 121.14 € H.T.**

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention « Solidarité Sébastien Arnault »

Suite à la sollicitation de la mairie de Saint Senoch où Monsieur Sébastien Arnault (Conseiller municipal et petit-fils de feu Madame Deveau, habitante de Neuilly-le-Brignon) s'est retrouvé brutalement paralysé, une demande de subvention a été faite.

Après un débat, il en ressort un doute sur le fait que cette demande concerne une personne en particulier. La majorité (6/10) serait pour une aide humanitaire dont le soin du vote est laissé au CCAS.

Rien de restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à 23h45